

Arrêté fédéral I
concernant les projets de construction et l'acquisition
de terrains et d'immeubles du secteur civil
(Programme 2006 des constructions civiles)

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 17 août 2005²,
arrête:

Art. 1 Crédit d'engagement «Constructions civiles» (*ch. 2 et 3 du message*)

¹ Un crédit d'engagement de 253 100 000 francs est octroyé au Conseil fédéral sous la forme d'un crédit de programme pour les projets mentionnés en annexe.

² Le montant de 137 900 000 francs prévu pour les projets mentionnés au ch. 1 de l'annexe est soumis au frein aux dépenses.

Art. 2 Transferts de crédits à l'intérieur du crédit d'engagement

Dans le cadre du montant total du crédit d'engagement de 253 100 000 francs, le Département fédéral des finances (Office fédéral des constructions et de la logistique) peut effectuer des transferts limités entre les crédits énoncés.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF 2005 4841

Liste des nouveaux crédits d'ouvrage «Constructions civiles»

(ch. 2 et 3 du message)

1. Part du crédit d'engagement «Constructions civiles» soumise au frein aux dépenses

	Francs
Transformation et rénovation du Palais du Parlement à Berne (projet n° 2001.250) (ch. 2.1 du message)	72 000 000
Nouveau centre de calcul de l'administration fédérale, Fellerstrasse 15 A à Berne (projet n° 2009.008) (part du ch. 2.3 du message)	34 900 000
Crédit additionnel pour la rénovation de l'ancien bâtiment du Musée national suisse à Zurich, 1 ^{re} étape (rénovation de l'aile côté gare et sécurité parasismique) (projet n° 3667.031) (ch. 2.4 du message)	31 000 000
Total de la part soumise au frein aux dépenses	137 900 000

2. Part du crédit d'engagement «Constructions civiles» non soumise au frein aux dépenses

Rénovation des bâtiments administratifs Eigerstrasse 61 et 65 à Berne (projet n° 2074.029) (ch. 2.2 du message)	14 700 000
Crédit additionnel pour l'aménagement du centre de conservation des collections muséographiques à Affoltern am Albis (projet n° 4117.001) (ch. 2.5 du message)	500 000
Crédit-cadre pour les projets d'un montant inférieur ou égal à 10 millions de francs (ch. 3 du message)	100 000 000
Total de la part non soumise au frein aux dépenses	115 200 000
Total général du crédit d'engagement «Constructions civiles» (ch. 2 et 3 du message)	253 100 000

Arrêté fédéral I concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles du secteur civil (Programme 2006 des constructions civiles)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.08.2005
Date	
Data	
Seite	4879-4880
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 848

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.